



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelles inscription

Date de publication: SHAB - 03.09.2018

Numéro de publication: HR01-0004447958

Canton: NE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Geinimmo SA, La Brévine

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Geinimmo SA 2406 La Brévine

Forme juridique: Société anonyme

IDE: CHE490438453

Siège: La Brévine

Objectif

achat, vente, construction, rénovation, transformation, location et gérance d'immeubles à l'exclusion de toutes activités prohibées par la LFAIE (pour but complet, cf. statuts).

Office cantonal du registre du commerce responsable:

Registre du commerce du Canton de Neuchâtel

Révision:

Renonciation à la révision

Geinimmo SA, à La Brévine, chez Guenet 9, 2406 La Brévine, CHE-490.438.453. Nouvelle société anonyme. Statuts du 27.08.2018. But: achat, vente, construction, rénovation, transformation, location et gérance d'immeubles à l'exclusion de toutes activités prohibées par la LFAIE (pour but complet, cf. statuts). Capital-actions: CHF 100'000, entièrement libéré, divisé en 100 actions de CHF 1'000, nominatives, liées selon statuts. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux actionnaires: par lettre recommandée, téléfax ou courrier électronique à chaque actionnaire, ou par avis inséré dans la Feuille officielle suisse du commerce. Geinoz Philippe, de Haut-Intyamon, à La Brévine, est administrateur unique avec signature individuelle. Selon déclaration du 27.08.2018, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint.

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Cette annonce est publiée sur la base d'une modification non précisée